

LYON 94  
mes. long.

## LES PROBLEMES DE LA CULTURE MUSICALE EN TCHEQUIE

Lenka Dohnalova

Institut de musicologie de l'Académie des Sciences

Chers collègues,

Je ne veux pas parler du pouvoir de la musique au sens de ses effets physiologiques, psychologiques ou sociales. Je tenterai, tout pragmatiquement, de vous donner quelques informations sur la gestion de la culture chez nous parce que je suis persuadée que les problèmes de nos pays sont dans ce domaine comparables.

D'abord quelques chiffres statistiques (il faut les prendre avec une certaine réserve, vous le savez bien):

La République tchèque attribue à la culture 0,7% de son budget. Il y a deux sortes de distribution:

La première: Les ressources distribuées par le ministère de la Culture selon des règles budgétaires maintenant très strictes et détaillées, fixées par la loi de budget et par les règles du ministère des Finances. En 1993, c'était 2,3 milliards de couronnes, en 1994 2,6 milliards.

La deuxième: Les moyens financiers inclus dans un volume global des finances attribuées par le budget d'Etat aux organes d'administration. Ils ne sont pas obligatoirement, utiliser une certaine somme pour la culture, mais après leur décision. En 1993, selon les estimations du ministère des Finances, la culture s'est vue accorder au total (ça veut dire pour les deux sortes de distribution) 4,8 milliards de couronnes environ. Rappelons que la part du ministère de la Culture se chiffrait à 2,6 milliards. Alors, la subvention de la culture par le ministère représente environ 55% de celles des ressources locales. La raison: le ministère gère également les affaires de l'Eglise (la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'était pas encore accomplie) et le ministère ne renonce pas à sa responsabilité directe quant aux frais de maintien des monuments culturels.

D'un point de vue global, la stratégie de la coalition au pouvoir vise à la décentralisation de l'administration, de la responsabilité politique, suivie, pas assez vite, de celle du domaine économique.

Au cours du processus de cette décentralisation, la gestion, très coûteuse, d'établissements sanitaires, scolaires, culturels relevant de l'administration régionale (nous avons 7 régions en Tchéquie, maintenant abolies) est passée sous la compétence des

communes dont les budgets sont restés presque les mêmes. L'année dernière encore, la plupart des impôts locaux ont été redistribués au niveau du budget d'Etat. C'est un aspect du contrôle des finances centralisé dont nous avons parlé. Cette année seulement, une part de recettes demeurent dans les communes et la part du budget d'Etat décroît. En 1992, la proportion budget d'Etat / budget de commune était de 50%/50%, en 1993 de 40%/60%. Ça répond déjà mieux à la décentralisation politique.

En tout cas, les budgets des villes où se trouvent les orchestres ou les théâtres dont la sphère d'activité reste beaucoup plus large que locale sont souvent trop insuffisants (les villes plus petites doivent affecter à la culture environ 10% de leur budget).

On doit chercher des ressources alternatives, mais où?

Il est pratiquement impossible d'obtenir un crédit de la banque pour les projets d'établissements culturels et il est, en tout cas, à intérêt élevé, et à court terme (un exemple: un peintre assez connu a reçu un crédit, conçu comme avantageux, un crédit d'un million de couronnes pour pouvoir faire une galerie psychothérapeutique à intérêt de 16% - c'est le intérêt minimal - à terme d'une année. La plupart des intérêts sont à terme plus court.

Quelles sont les conditions de sponsoring: le mécène a le droit de déduire 10% au maximum pour les personnes physiques et 2% pour les organisations de son impôt de base. Ce n' est donc pas étonnant que toute action ait besoin de toute une équipe de mécènes, ce qui n'est pas facile, surtout hors de Prague. Nous voyons que le système fiscal ne stimule pas beaucoup l'utilisation de ressources alternatives.

Quant aux moyens provenant du budget de ministère ou des villes on commence à pratiquer, de plus en plus, la stratégie de la dotation à but déterminé. Notre expérience montre que les subventions à but déterminé ne couvrent qu' une part minimale des frais de salaires et des dépenses administratifs. Le principe du ministère des Finances interdit la subvention des tâches administratives des associations civiles bien qu'elles soient, même éventuellement réduites, indispensables pour pouvoir réaliser les activités de cette sphère.

On voit une situation juridique assez similaire chez les organismes sans but lucratif (non-profits) professionnels. Selon le n-ième projet gouvernemental de loi le plus récent, la

subvention d'Etat attribuée par l'intermédiaire de l'organe d'administration et représentant de nos jours la part majoritaire de leur budget serait considérée comme complémentaire et, telle quelle, elle ne serait pas, certainement, revendicable légalement. En même temps, d'après le projet récent, le régime fiscal de ces organismes ne devrait pas différer de celui qui est actuellement en vigueur.

Les théâtres et les orchestres comptent: nous sommes autonomes pour 30-40%, ce qui n'est pas mal et ce qui est aussi le résultat de fréquentes tournées à l'étranger et la conséquence du cours actuel de la couronne tchèque. Le sponsoring nous fait environ 5% au maximum. Et le reste? La tendance à réduire la subvention des salaires et des frais de fonctionnement de l'administration ne cesse de se poursuivre de la part du ministère (nous le voyons maintenant sur le cas du Ballet du chambre ou du Théâtre noir etc.) même de la part des villes.

Un autre aspect: ces moyens à but déterminé arrivent, surtout de la part de l'Etat, aux destinataires avec retard et il est regrettable qu'aucune convention entre l'Etat et les banques n'ait encore été conclue afin de permettre, après l'octroi de la subvention d'Etat, d'ouvrir à la banque un crédit à bas intérêt garanti par l'Etat pour pouvoir utiliser ces moyens tout de suite. Ca exigerait une action politique.

Tout cela contraste un peu avec certaines déclarations du Premier ministre V.Klaus qui parle par rapport à ces organismes "d'altruistes non-profits" prêts à conduire notre société directement au "nirvana post-industriel" (citation d'un supplément de Lidové noviny de juin dernier).

Quant à la gestion de la culture, nous voyons que nous avons perdu, à cause du système fiscal unifié, aussi quelque chose législativement spécifique et positif pour le fonctionnement de la sphère artistique - les fonds d'action artistique à gestion autonome (créés en 1954) qui percevaient des redevances assurées par la loi et versées obligatoirement par les artistes actifs, usagers d'oeuvres d'art, récepteurs des droits d'auteur et bénéficiaires d'oeuvres d'art libres. Ces mesures étaient législatives, non pas fiscales. Grâce à cette pratique, les fonds disposaient de ressources financières suffisantes pour payer des activités professionnelles et d'amateurs assez diversifiées. Force est de constater que le phénomène vraiment négatif de la dépendance politique et de critères de la sélectivité n'amoindrissaient en rien le caractère positif de l'autonomie économique. Dans le domaine de la musique, la suspension des